

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 31 MARS 1915

G.-E. DION, Administrateur

LETRE PASTORALE

(Suite)

Saint Paul, en plusieurs endroits, insiste sur cette doctrine de Notre-Seigneur, comme, par exemple, lorsqu'il dit, écrivant aux Corinthiens : "Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ? Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile." (1 Cor., ix, 13, 14). Il écrit encore aux Romains : "Si les Gentils ont participé aux richesses spirituelles des Juifs, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels." (Rom., xv, 27); et, "Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi, assiste de ses biens en toute manière celui qui l'instruit." (Gal., vi, 6). Finalement, pour rapporter un dernier texte : "Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels." (1 Cor., ix, 11).

L'obligation de contribuer au soutien de votre clergé est donc clairement fondée sur la loi naturelle et sur les lois de l'Ancien et du Nouveau Testament. Aux premiers siècles de l'Église, les fidèles s'acquittaient sans contrainte de cette obligation, et avec libéralité ; mais à mesure que la foi diminuait dans les cœurs, la négligence s'y glissa, et l'Église se trouva bientôt obligée de renouveler l'obligation sous forme de précepte.

En plusieurs pays, ou localités, cette loi n'est pas strictement mise en vigueur. Les pasteurs se contentent de offrir volontaires du peuple. Cependant cette coutume n'enlève pas aux fidèles l'obligation de soutenir leurs pasteurs, pas plus qu'elle n'abolit la loi de l'Église. Le clergé suit simplement en cela l'exemple de saint Paul, qui, tout en maintenant le droit qu'ont les pasteurs d'être soutenus par leurs troupeaux, déclare qu'il n'a jamais pour sa part exigé ce droit : "Ainsi, dit-il, le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. Mais pour moi, je n'ai jamais usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant, je ne vous écris point ceci afin qu'on en use, ainsi envers moi, puisque j'aimerais mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire." (1 Cor., ix, 14-15).

Nous vous exhortons donc instamment, Nos très chers Frères, à vous conformer au cinquième Précepte de l'Église, en contribuant généreusement, suivant vos moyens, au soutien des pasteurs que Dieu vous a donnés, afin qu'ils travaillent pour vous et qu'ils se dévouent au bien spirituel de vos âmes.

LE SIXIÈME PRECEPT

Le sixième Précepte ou Commandement de l'Église ordonne : "De ne pas célébrer les mariages en temps prohibé, ou à des degrés de parenté défendus, ou autrement défendus par l'Église, ou clandestinement."

TEMPS PROHIBÉ. La célébration des mariages entre les enfants de l'Église est défendue pendant deux périodes de l'année. Ces périodes s'étendent du premier dimanche de l'Avent jusqu'à la fête de l'Épiphanie inclusivement, et du premier jour du Carême, ou Mercredi des Cendres, jusqu'au dimanche de la Quasimodo, aussi inclusivement. Ces périodes ont été choisies par l'Église comme temps d'humiliation, de pénitence et de prière, et, en conséquence, les fêtes, les danses et autres amusements frivoles, qui accompagnent ordinairement la célébration des mariages, sont absolument opposés à l'esprit avec lequel notre Mère la sainte Église exhorte ses enfants à se préparer convenablement à la venue du divin Enfant de Bethléem, ou à la Passion, à la Mort, et à la Résurrection de notre divin Sauveur. C'est pourquoi elle défend non-seulement la célébration des mariages, à moins qu'on n'ait obtenu la dispense voulue, mais encore d'y prendre part. Saint Paul déclare qu'il n'y a pas que ceux qui font des choses défendues par la loi, qui soient dignes de mort, mais encore ceux qui approuvent les personnes qui les font. Assister à ces célébrations en temps prohibé n'est pas seulement les approuver, mais encore les encourager ; et en agissant ainsi, ils ne désobéissent pas seulement à la loi, mais encore donnent le scandale aux autres.

DEGRÉS DE PARENTÉ DÉFENDUS. Du consentement unanime de tous les hommes, les mariages entre personnes trop étroitement unies par les liens du sang sont considérés comme opposés à la nature. Dans l'Ancien Testament, ces unions étaient défendues, et les païens eux-mêmes les avaient en horreur. L'Église détermine simplement les différents degrés de consanguinité où le mariage ne peut être contracté. En vertu du pouvoir qu'elle a reçu du Christ, elle déclare que le mariage, entre personnes unies par des liens de parenté, ne peut être contracté à aucun degré jusqu'au quatrième. Deux raisons principales la portent à étendre sa défen-

se jusqu'au quatrième degré : la première, c'est que les fidèles étant obligés de ne pas se marier à des personnes de parenté trop rapprochée, les liaisons résultant de ces mariages soient plus étendues, et différentes familles plus unies par les liens de la société humaine et de la charité chrétienne ; la deuxième, c'est que les personnes de proche parenté, étant plus familières entre elles, seraient plus exposées au péché ce danger se trouve amoindri en leur enlevant tout espoir de mariage.

Il est donc défendu aux frères et aux sœurs, aux oncles et aux tantes, aux cousins germains et à tous les autres cousins jusqu'au quatrième degré de se marier entre eux, et ainsi à ceux qui sont unis par affinité, aux mêmes degrés. L'Écriture Sainte déclare que le mari et la femme "ne sont plus deux, mais une seule et même chair." (Math., xix, 5), et que par conséquent, les consanguins de l'un deviennent également unis à l'autre. Il est donc défendu à un veuf de se marier avec la sœur, la tante et les cousines jusqu'au quatrième degré, de sa femme défunte, comme aussi il est défendu à une veuve de se marier avec le frère, l'oncle, les cousins jusqu'au quatrième degré, de son mari défunt.

Un empêchement semblable d'affinité résulte de l'union illégitime de deux personnes non-mariées entre elles, mais dans ce cas, il s'étend seulement jusqu'au deuxième degré, c'est-à-dire aux cousins germains de l'une ou de l'autre partie.

Tous les mariages contractés par des personnes entre lesquelles existent des empêchements de consanguinité, ou parenté de sang, ou d'affinité, c'est-à-dire parenté résultant des mariages, aux degrés ci-dessus mentionnés, sont absolument nuls et invalides, ou, en d'autres termes, ne sont pas les mariages du tout. Il ne faut pas oublier que le mariage n'est pas, absolument un contrat qui requiert le consentement des deux contractants, mais aussi un sacrement qui demande la sanction de l'Église pour ce qui en regarde l'administration convenable. L'Église refuse de donner cette sanction lorsque les conditions voulues ne sont pas remplies, de même que dans un contrat civil, si on ne se conforme pas aux conditions prescrites par la loi, le contrat est déclaré nul et sans effet dès le principe.

A l'affinité résultant du mariage s'ajoutent deux autres sortes d'affinités qui peuvent rendre le mariage nul et invalide. L'affinité spirituelle est celle qui provient de la réception des sacrements de Baptême et de Confirmation, et qui interdit à la personne qui baptise ou confirme de se marier avec la personne baptisée ou confirmée, ou les parents de celle-ci. Elle interdit également au parrain et à la marraine de se marier avec l'enfant baptisé ou confirmé, ou avec les parents de celui-ci. L'affinité légale est celle qui naît de l'adoption légale d'un enfant. Par suite de cette adoption, les parents adoptifs ne peuvent jamais se marier avec l'enfant adopté, de même que cet enfant ne peut se marier avec ses frères ou sœurs adoptifs, tant qu'ils restent sous la tutelle paternelle. Si, dans la suite, cet enfant se marie et meurt, le même empêchement existe entre la veuve ou le veuf de cet enfant et les parents qui l'avaient adopté.

Il y a une autre sorte d'affinité, connue sous le nom d'honnêteté publique, et qui résulte de l'union des âmes dans les fiançailles solennelles. Elle interdit, sous peine de nullité, aux personnes fiancées, redevenues libres, de contracter mariage avec les parents de l'autre partie, au premier et au deuxième degré. Ainsi, par exemple, l'un des contractants de fiançailles solennelles ne peut se marier avec le père ou la mère, le frère ou la sœur de l'autre contractant, même après la rupture des fiançailles par consentement mutuel.

AUTREMENT DÉFENDUS PAR L'ÉGLISE. Outre les empêchements ci-dessus mentionnés, c'est-à-dire la consanguinité et les différentes sortes d'affinité, il y a d'autres empêchements, dont les uns rendent le mariage simplement illégitime et illicite, sans en détruire la validité, et sont appelés empêchements prohibitifs, tandis que les autres rendent le mariage nul et invalide. Tels sont les empêchements de consanguinité et d'affinité dont Nous avons déjà parlé, et ces empêchements sont appelés empêchements dirimants.

EMPÊCHEMENTS PROHIBITIFS. Les empêchements prohibitifs rendent le mariage illicite, mais non invalide. En conséquence, si deux personnes entre lesquelles existe un empêchement prohibitif contractent mariage, elles sont véritablement mariées, mais elles commettent un péché mortel en désobéissant à l'Église, et se rendent en même temps coupables de sacrilège en profanant un sacrement de l'Église. Voici les principaux empêchements prohibitifs :

1) **Les Bans.** Strictement parlant, les bans ne devraient pas être mis au nombre des empêchements prohibitifs, puisqu'ils sont plutôt une loi ou injonction de l'Église, qui doit être exécutée, avant la cérémonie du mariage. Pour parer au danger de contracter des mariages invalides, et par là, montrer de l'irrévérence envers le sacrement, comme aussi

(A suivre)

Discours de l'Hon. Pascal Poirier sur la Question Bilingue, prononcé au Sénat le 17 Mars 1915

L'honorable M. POIRIER : Honorables messieurs, je désire en commençant faire bien comprendre à mes amis de la province de Québec ainsi qu'à ceux de la province d'Ontario que je suis de cœur et d'âme avec eux dans la lutte qu'ils poursuivent pour le maintien de l'enseignement de notre langue nationale dans l'Ontario. Je dirai plus : Toute personne ici au Canada qui ne s'est pas laissée préjuger et prévenir est avec eux de cœur et d'esprit. C'est la minorité qui est opposée à l'enseignement du français. Ceci étant compris, je dois maintenant dire que mes vues ne seront peut-être pas, ne seront probablement pas celles de tout le monde, de tous ceux qui comme moi sont français et catholiques. Je demande que l'on m'accorde tout le bénéfice du doute, et que l'on veuille croire que si je diffère d'opinion sur quelques points même importants avec mes amis, c'est parce que les remèdes que je crois bons et efficaces ne sont pas ceux qu'ils croient de leur côté les meilleurs. J'admets leur sincérité ; je les prie de croire à la mienne.

La situation, messieurs, est mauvaise dans l'Ontario ; sérieusement mauvaise ; et ce qui est plus grave, menace d'empirer. Or, pourquoi cela ? Je suis, je puis dire citoyen d'Ontario depuis 42 ans. J'ai été juré ici en permanence, depuis le premier parlement qui a suivi la Confédération. Ce qui veut dire que je dois être à moins d'être aveugle et sourd — un peu au courant de ce qui s'est passé, ou au moins de l'état d'âme des Anglais et des Français de l'Ontario.

Je dois dire ici à la louange de nos amis de l'Ontario qui ne pratiquent pas la religion catholique, protestants ou orangistes qu'ils n'ont pas jusqu'ici fait d'obstacles sérieux que je connaisse, jusqu'à ces dernières années, à l'enseignement du culte religieux dans les écoles et à l'enseignement du français. Or, pourquoi une bonne situation est-elle devenue mauvaise ; il y a quelque chose qui n'est pas naturel dans tout cela. Des personnes bien de posées vis à vis de nous ne deviennent pas, je ne dis pas aujourd'hui au lendemain, mais d'une année à une autre, un peu hostile, joliment hostile et finalement hostile tout à fait.

C'est une erreur, messieurs, de croire que tout le tort est du côté d'Ontario. Dans une dispute, le tort n'est presque jamais tout d'un côté et de l'autre on voulait raisonner, surtout étudier froidement les causes de friction, on arriverait à les connaître et la paix serait vite rétablie.

Je ne crois pas prudent d'appuyer sur le côté où je crois que nos amis d'Ontario ont poursuivi une politique, pour dire le moins, malhabile. Il n'est pas dans la nature française de provoquer les antipathies anglaises. L'on est cependant arrivé à ce résultat-là à l'heure qu'il est. Appelons les choses par leur nom : "A spade a spade" ; au lieu de n'avoir contre nous que les orangistes... Tout d'abord, il faut remarquer que nous n'avons jamais eu contre nous les orangistes. Nous avons eu un petit groupe de ses messieurs qui ne nous aimaient pas, mais le plus grand nombre d'entre eux compte parmi les hommes les plus honorables et les plus honorés qu'ait produits le Canada. Sir John Macdonald en était un. Je cite aussi mon honorable collègue gauche (sir Mackenzie Bowell qui est allé à une défaite certaine pour

la revendication d'écoles publiques séparées aux quelles il ne croyait pas. Cet homme-là est un homme d'honneur tel qu'on en trouve rarement. M. Emmerson qui vient de mourir et qui représentait mon comité occupait une haute situation parmi les loges. Eh bien ! nous autres Acadiens qui ne voulons jamais soulever ces questions, ne trouvons pas de meilleur ami que M. Emmerson. Le groupe orangiste, messieurs qui a des chefs semblables ne peut pas être aussi noir qu'on le représente ; ce parti veut qu'on le respecte et qu'on ne condamne pas tous les orangistes sans un peu étudier les détails.

Messieurs, les causes qui ont amené le malheureux état où nous sommes ne sont pas dues exclusivement aux orangistes ; peut-être n'y ont-ils pas plus que 50 pour cents de part. Nous avons notre part inconsciente ou consciente ; mais comme je l'ai dit, il n'est pas prudent ni avantageux d'entrer dans aucune précision. La cause la plus éloignée de dissension, c'est la bataille de la Boyne. Qu'avons-nous à faire avec la Boyne. Il y a deux ou trois cents ans que la chose est passée. D'ailleurs ne l'oublions pas ; si quelqu'un avait droit de se remémorer défavorablement la Boyne, ce seraient messieurs les orangistes.

Nous étions dix mille Français combattant contre eux, qui n'avaient aucune affaire d'être ici. Pourquoi ces dix mille soldats réguliers de Louis XIV étaient-ils là. Louis XIV en s'immisciant là où il n'avait d'affaire nous fait porter la responsabilité d'événements auxquels nos ancêtres mêmes n'avaient pas consenti ; le peuple n'était pas libre. Alors qu'à donc à faire ici la bataille de la Boyne. Laissons puisqu'ils s'y plaisent régler cette question entre messieurs les Irlandais catholiques et les protestants ; ils sont capables de disputer sans que nous nous en mêlions et que nous allions y mettre les doigts.

La cause, messieurs, dont je peux parler sans blesser les susceptibilités, la cause du mauvais accord qui existe aujourd'hui, c'est la presse intolérante, composée de journaux que je nommerai pas, qui par besoin d'habitudes pour montrer qu'ils ont quelque raison d'être, périodiquement ont un article offensif contre les catholiques. Certains journaux de la province de Québec, peu nombreux, mais non moins intolérants, ripostent du tac au tac, prenant ce qu'on devrait laisser traîner sans le relever, faisant quelque chose de cela et représentant nos amis les orangistes, représentant toute la secte comme hostile, lorsqu'il n'y avait que la queue traînante qui faisait du bruit ; qui faisait un bruit apparemment hostile. Qu'arrive-t-il ? Echange de mauvais procédés. On a commencé graduellement. Un mauvais article de la province d'Ontario en a provoqué un plus mauvais chez la presse castor ; on s'injurie au nom des loges, d'un côté, au nom de Dieu, de l'autre, et d'indifférents qu'on était on a fini par devenir des adversaires, sinon des ennemis.

Eh bien ! Messieurs c'est cette coutume de prendre de choisir ce qu'il y a de mauvais d'un côté, et seulement ce qu'il y a de mauvais et d'éliminer ce qu'il y a de bon, et cela réciproquement, qui nous a conduits là où nous sommes. Mon idée pour le règlement de cette question serait de faire une trêve de douze mois ; une trêve entre les organes anti-français de la province (Suite à la quatrième page)

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-41
MAX. D. CORMIER
 B. A.
 Avocat, Notaire Public
 EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND
 B. A.
 AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
 Bureau: Grand Falls

St-Léonard, tous les jeudis de cha-
 que semaine
 Anderson Siding, le 15 de chaque
 mois.

Edmondston 34
PIO H. LAPORTE
 Médecin-Chirurgien
 EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "S" Tél. 46
A. M. SORMANY, M. D.
 Médecin-Chirurgien
 EDMUNDSTON, N. B.

J. A. GUY, M. D.
 Médecin-Chirurgien
 EDMUNDSTON, N. B.

DR Z. VEZINA
 Ex-élève des Hôpitaux de Paris
 -Médecin spécialiste-
 de l'Hôpital de Fraserville
 Spécialité: Maladies des yeux
 oreilles, nez, gorge.
 Bureau: 151 rue Lafontaine
 Fraserville, P.Q.
 Tél. Kamouraska, No. 325
 Tél. National, " 519
 Heures de Bureau:
 10 hrs à 11.30 hrs a. m.
 2 hrs à 5 hrs p. m.
 Soir: 7 à 8 P.M.

Téléphone, 18
J. A. RATTEY
 Médecin-Vétérinaire
 EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
 MARCHAND GENERAL
 EDMUNDSTON, N. B.

FIRMIN MICHAUD
 Marchand de Liqueurs
 ST-LEONARD, N. B.

A. E. THIBAUT
 MARCHAND DE MEUBLES
 Assortiment complet
 EDMUNDSTON, N. B.

J. A. DAIGLE
 HOTELIER
 ANDERSON SIDING, N. B.

NEW VICTORIA HOTEL
 Rue Victoria
 Chambres confortables. Ser-
 vice de premier ordre.
 Salles d'échantillons à la dis-
 position des voyageurs.
 S. J. BERNARD,
 Edmundston, N. B.

St-David, Me.

M. et M^{lle} Alphonse Picard an-
 nent la naissance de leur
 fille qui recu le nom Marie, Bertha,
 Jeannette.

M. Thaddée Clavet qui était
 malade depuis quelque temps est
 décédé vendredi le 26. Son service
 a eu lieu lundi le 29.

Nous formons des vœux pour le
 retour à la santé de Madame V.
 Bellefleur dangereusement malade.

M^{lle} Aubin Albert qui était ma-
 lade ces jours derniers prend du
 mieux.

M. Alphonse Picard opérat-ur du
 Témiscouata à la Rivière du Loup
 est de passage ici.

Baker-Brook

Mell. Emelle Colin est en pro-
 menade chez ses parents à St-Léo-
 nard.

Les gens qui étaient allés dans
 les chantiers, cet hiver sont reve-
 nus joyeux et en bonne santé.

On dit que tout annonce
 une bonne saison pour le sucre
 d'érable.

Melle Délima Daigle a l'intention
 d'ouvrir une salle de couture, à la
 fin d'avril. Nous lui souhaitons
 succès dans cette entreprise.

St-Hilaire, N. B.

M. et Madame Jos I. Albert ont
 le plaisir d'annoncer à leurs parents
 et à leurs amis la naissance d'un
 fils, le 17 mars, qui fut baptisé
 sous les noms de Joseph Laurent
 Kégar.

Parrain et marraine: M. et Ma-
 dame Romain Lang, du Lac Baker.

M. et M^{lle} Baptiste Pelletier de
 Colin annoncent la naissance d'un
 garçon dimanche le 28.

L'UNION MUTUELLE

Compagnie d'Assurance sur
 la Vie.

PORTLAND, N. B. Maine

Etablie en 1848
 Actif, plus de \$19,000,000
 Dépôt au Gouver-
 nement à Ottawa \$1,762,000

A. P. LABBIE,
 Gérant.

Agence: FORT KENT, Maine
 Résidence: Edmundston, N. B.

NAISSANCE

Le 30 courant est né chez M
 Fred Turgeon une grosse fille.

A VENDRE

Une très jolie paire de petits che-
 vaux, 5 et 6 ans, pesant 800 cha-
 cun; couleur gris fer, très bien
 accouplés, très bas prix.

S'adresser par téléphone ou lettre
 ou visite au Presbytère de St
 Hilaire, N. B. 16 r. m. p.

Les ménagères doivent conserver
 les grains dont elles auront besoin
 pour le prochain ensemen-
 cement, dans les sacs de toile ou en papier
 ayant chacun une étiquette portant
 le nom de l'espèce et de la variété,
 en mentionnant l'année de la récol-
 te. Ces sacs devront être placés
 dans un endroit sec et bien aéré.

Renseignements utiles

Avec de l'ensilage conservé dans
 un bon silo, les vaches reçoivent en
 janvier une nourriture presque aussi
 succulente qu'en juin.

On devrait toujours couper le
 blé d'Inde à ensilage d'une longueur
 variant d'un demi-pouce à un pouce.
 Le blé d'Inde haché trop long est
 plus difficile à conserver.

Les bâtiments où l'on garde de
 animaux doivent être bien éclairés.
 Le soleil doit y pénétrer facile-
 ment.

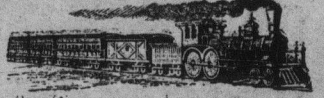
S'ils ont besoin de fenêtres nou-
 velles, il faut les faire. Il ne faut
 pas oublier non plus de les blanchir
 à la chaux, avant que les animaux
 y entrent.

Voici le moment de nettoyer les
 caves à légumes, de les aérer, et d-

les assaillir. N'hésitez pas à drainer
 votre cave si elle est humide, car
 les légumes ne sauraient s'y conser-
 ver, de plus un sous sol dans ces
 conditions est une cause d'insalu-
 brité constante pour les étages su-
 périeurs.

Tous les agriculteurs sont unani-
 mes à reconnaître la supériorité des
 labours d'automne sur les labours
 de printemps. Par les labours effec-
 tués en automne on obtient une
 terre qui se présente au printemps
 suivant ameublie, émi-tée, qui a
 un magasin d'humidité; les plantes, au
 cours de leur végétation, p-uvent
 alors y trouver l'eau dont elles ont
 besoin.

La conservation des pommes de
 terre qui serviront à la plantation
 future est d'une très grande impor-
 tance, car des conditions dans les-
 quelles elles seront conservées dé-
 pen-tra, dans une certaine mesure,
 le rendement de la prochaine récol-
 te.



CHÉMIN DE FER TEMISCOUATA

HORAIRE depuis le 10 Novembre 1914

Express: Dép. Riv. du Loup 7.30 a. m.
 Arr. Comors N. B. 12.45 p. m.
 Mixte: Dép. Riv. du Loup 10.30 a. m.
 Arr. Comors N. B. 8.38 p. m.
 Express: Dép. Comors N. B. 3.30 p. m.
 Arr. Riv. du Loup 8.35 p. m.
 Mixte: Dép. Comors N. B. 7.00 p. m.
 Arr. Riv. du Loup 4.40 p. m.
 Service quotidien excepté les dimanches.
 Correspondance à Edmundston fait
 avec le Can. Pac. Ry. pour Woodville,
 Frédéricton et St-Jean N. B., Houlton
 Presque Isle, Carleton Place, Fairfield, Me.
 Et à Rivière du Loup avec tous les
 trains express de l'Intercolonial Ry.
 Pour plus amples informations, profi-
 tants, etc. s'adresser à:
 G. G. Ghinly, Gérant général.
 P. X. Bélanger, Agent général Passa-
 gers et fret.



Synopsis of Canadian North-West

THE sole head of a family, or any male
 over 18 years old may homestead a quarter-
 section of available Dominion land in Manitoba,
 Saskatchewan or Alberta. Applicant must
 appear in person at the Dominion Lands Agen-
 cy or Sub-Agency for the District. Entry by
 proxy may be made at any Dominion Lands
 Agency (but not Sub-Agency), on certain
 conditions.
 Duties—Six months residence upon and cul-
 tivation of the land in each of three years. A
 homesteader may live within nine miles of his
 homestead on a farm of at least 80 acres, on
 certain conditions. A habitable house is re-
 quired except where residence is performed in
 the vicinity.
 In certain districts a homesteader in good
 standing may pre-empt a quarter-section
 along-side his homestead. Price \$5.00 per acre.
 Duties—Six months residence in each of three
 years after earning homestead patent: also 90
 acres cultivated. Pre-emption patent
 may be obtained as soon as homestead patent
 on certain conditions.
 A settler who has exhausted his homestead
 right may take a purchase homestead in cer-
 tain districts. Price \$5.00 per acre. Duties—
 Must reside six months in each of the years,
 cultivate 30 acres and erect a house worth \$500.
 The area of cultivation is subject to reduc-
 tion in case of rough, scrubby or stony land.
 Live stock may be substituted for cultivation
 under certain conditions.
 W. W. CORY, C.M.G.
 Deputy of the Minister of the Interior
 N. B.—Unauthorized publication of this ad-
 vertisement will not be paid for.—4488.

CHEVAUX

Je viens de recevoir un lot de très jolis

**Chevaux et Juments pesant de
 1250 a 1450**

**tous jeunes et seront vendus absolument
 garantis. Venez les voir.**

N'oubliez pas que j'ai toujours en mains un stock de

**Bois à finir, Hard Pine et épinette, aussi
 que Brique, Gazoline, Chaux, Ciment,
 Caltor, Grains, Blé d'Inde, Moulée de
 toutes sortes, etc.**

Mes Voitures d'été sont arrivées

et j'ai la plus belle ligne dans ces voitures dans le pays. Rappelez-vous
 que quand vous achetez ici, vous n'avez pas affaire à l'étranger, vos
 billets ne sont pas envoyés en dehors et vous avez affaire à moi seule-
 ment.

**J'achète mes voitures directement de la
 manufacture. Alors il y a toujours moyen
 d'arranger les paiements et régler les billets
 d'une manière satisfaisante. J'ai aussi une
 belle ligne de harnais de voiture et d'ou-
 vrage.**

J. W. HALL

Edmundston, N. B.

**SO VENIR DE
 FAMILLE**
 Important Registre
 Familial
 Prix: l'exemplaire, 10c.
 Le cent: \$8.00
 S'adresser à l'auteur
 Rev. F. P. Chouinard
 St-Paul de la Croix
 Comté Témiscouata P. Q.
 n. 5-6 m

RESTAURANT

Salle à Dîner
 Repas à Toute Heure
 Cuisine de Première Classe
 Service de Premier Ordre
 Pâtisseries de toutes sortes dé-
 livrées sur commande

UNE VISITE EST SOLICITEE
 CHEZ
JOHN E. AUBEE
 Rue Victoria,
 EDMUNDSTON, N. B.

POUR VOS IMPRESSIONS COMMERCIALES
 Adressez-vous à l'imprimerie **"LE MADAWASKA"**
 Travail Rapide et Soigné.
 DEMANDEZ NOS PRIX
 Abonnez-vous au **"MADAWASKA"**

\$15.00

Nous pouvons prendre les ordres de vos habits sur commandes faits par

La Compagnie Semi-ready

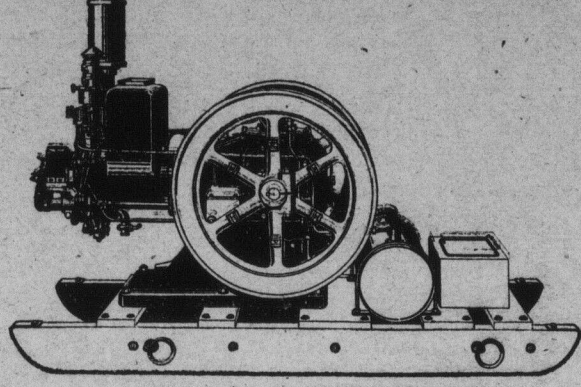
délicat dans dix jours. Absolument garanti. Entrez voir les échantillons chez

J. MOSCOVICZ

Edmundston, N. B.

\$15.00

MOTEUR À L'HUILE (MOGUL)



L'engin à l'huile **MOGUL** est le dernier perfectionnement de l'engin à combustion interne à gouverneur type trottelle. Cet engin marche avec l'huile de charbon ou la gazoline ce qui est d'un grand avantage sur l'engin ordinaire d'autant plus que l'huile de charbon a un pouvoir explosif plus grand avec une dépense moindre et beaucoup moins de danger à manipuler.

L'engin **MOGUL** possède une crank enroulée et des valves automatiques et les engins de 4 forces en montant sont munis de huillier à force automatique.

Ces engins sont construits de 1 à 50 forces et sont fournis à la manufacture d'un ingénier. Chaque engin développe 20% de plus que le nombre mentionné par la manufacture.

Les engins de 1, 1 1/2, 2, 3 forces sont absolument à l'épreuve du froid et n'ont pas besoin d'être vidés même dans les plus gros froids.

Pour plus d'informations et pour nos catalogues veuillez vous adresser à l'agence McCormick locale la plus rapprochée de même que pour les machines suivantes :

- Agents des McCormick dans le comté du Madawaska
- JOHN B. CLAIR, Clair, N. B.
- JERRY BOUTOT, Baker Lake, N. B.
- ALEX. NADEAU, Albertine, N. B.
- PAUL E. CYR, Edmundston, N. B.
- PAUL CLAVETTE, St-Basile, N. B.
- TOON THERRIAULT, Green River
- A. B. VIOLETTE, St-Léonard
- BARTLEY MARTIN, Martins
- S. SIMONOVITZ, Grand Falls
- DOCTEUR NADBAU, Baker Brook
- TAYLOR & FRESCOTT, Festeron Sidings

International Harvester Co. of Canada Ltd.

ST-JOHN, N. B.

VARIETES

—Que faut-il pour faire une bonne paire de souliers ?

—Pour la semelle, la langue d'une femme, c'est insaisissable ; pour l'empeigne, du gosier de chantre, ça ne prend jamais l'eau ; et pour les talons, de la racine d'Alouats, ça dure toujours.....

La philosophie console de tout, mais tout le monde n'est pas philosophe.

Celui qui paie ses dettes est plus vite oublié que l'autre..... qui ne les paie pas.

Il n'y a rien comme un séjour dans une antichambre de dentiste pour nous rendre patients chez le barbier.

Dieu pardonne, la nature jamais.

Proverbes russes —

—Frapper un sot, c'est se faire mal aux poings.

—Un mot caressant est comme un jour de printemps.

—Le pardon agit sur la faute comme l'eau sur le feu.

On peut guérir un homme d'à peu près tout, excepté de l'égoïsme.

Certaines jeunes filles sont si romantiques et ont tant d'imagination qu'il leur serait facile de devenir autocrates de quelqu'un qui n'est pas né !

Il y a plus de véritable grandeur dans une bonne action que dans un beau poème ou une éclatante victoire.

Comment expliquer que ce sont ceux qui ne peuvent faire bien leur propre ouvrage qui sont toujours à nous enseigner comment faire le nôtre ?

Quant tout le monde vous abandonne, abandonnez tout à Dieu.

Le devoir est à chaque instant, frère du sacrifice.

Tout le monde se plaint qu'il n'y a pas d'amis, et personnes ne se met en peine d'apporter les dispositions nécessaires pour en faire ou pour les conserver.

Mais égoïste que l'amour, l'amitié laisse la personne aimée libre de ses mouvements et de ses actions ne

Hotte à cheval

Epareuse basse à fumier

Séparateurs

Hache paille

Crank Axle Wagons

Epareuse à engrais

Wagons Democrat

Engin à l'huile de charbon

Rouleaux

Batteuses

Fils à lieuses

Ecraseuses à couteaux

Scufflers, Scieuses

connaissant pas la défiance, les soupçons et la jalousie qui, le plus fréquemment, sont les compagnons assidus de l'amour.

La sainteté, c'est la valeur humaine agrandie par la grâce divine.

A titre de père du mensonge, le Diable bat le record pour les grosses familles.

— Nous exigeons que les autres soient sans défaut, et nous ne corrigeons pas les nôtres.

— Rien de plus puissant sur le cœur de l'homme, pour le bien comme pour le mal, que l'exemple.

Certains mots d'aliénés feraient de jolis mots d'humoristes.

Les aveugles dans ce monde ne sont pas ceux qui ne voient pas le soleil, mais ceux qui ne voient pas le devoir.

Le grand secret pour faire beaucoup de choses, c'est de les faire une à une.

Les plus grands gloutons sont ceux qui se nourrissent de cancan.

Bonjour, Sire!

UN JOLI GESTE

Bruxelles.—L'autre jour le roi Albert se promenait dans un parc et était le point de mire de la curiosité respectueuse des promeneurs. Plusieurs groupes d'enfants suivaient également des yeux le roi, lorsque tout à coup un bambin de dix ans environ, plus hardi que les autres, s'approcha résolument de Sa Majesté, et le salua hardiment, d'un cordial : Bonjour, Sire!

Le roi se mit à rire. Il tendit la main au petit. Là-dessus tous les petits camarades d'accourir et de tendre également la main au roi. Les petits princes, qui jouaient non loin de là, accoururent également ; et ce fut bientôt un échange de poignées de main des plus cordiales, à la grande joie des nombreux photographes que cette scène avait attirés.

Si vous voulez faire plaisir à une amie, venez au "Madawaska" et achetez lui une belle boîte de papier et enveloppes de luxe.

Pour la "Sentinel"

L'enseignement bilingue, c'est entendu, déforme l'intelligence paralyse l'essor des facultés cérébrales.

Un petit Canadien français qui en même temps que l'anglais, apprend sa langue maternelle, ne saurait être qu'un individu inférior.

C'est même pour l'arracher à cette infériorité évidente, et par pure bonté d'âme, que le gouvernement ontarien a édicté le règlement No 17.

Si vous ne le croyez pas, demandez-le à l'"Orange Sentinelle" et à ses pareils.

Et passez leur doux, pour fortifier leur jugement, ce petit fait.

Aux derniers examens d'entrée à McGill, —section des sciences appliquées,—c'est un étudiant du nom de J. A. Dionne qui est arrivé premier avec 971 points sur un total possible de 1,000, devançant dans une examen anglais, tous ses concurrents de langue anglaise.

Et ce malheureux n'avait fréquenté que des écoles bilingues,—l'Académie commerciale et le Mont Saint Louis.

N'est-ce point scandaleux ? et qu'allons-nous devenir si un pareil système se maintient chez nous ?

LE PASSANT.

AVIS ! AVIS !

J'ai l'honneur d'informer le public d'Edmundston et des alentours que je viens de recevoir un très beau lot de marchandises pour

PARDESSUS ET HABILLEMENTS

du printemps et j'ai le plaisir de vous dire que j'ai le plus beau choix à vous offrir à des prix très modérés.

Je profite de l'occasion pour vous remercier du bon encouragement que vous m'avez donné jusqu'ici et je souhaite sincèrement vous revoir pour vos commandes du printemps et de l'été.

Je désire aussi informer les dames en général que je tiens un atelier de confection pour costumes et manteaux.



Venez me voir avant d'aller ailleurs.

Coupe et Satisfaction Garantie

J. H. NAP. GOSSELIN

Marchand-Tailleur

Pour Hommes et pour Dames

Edmundston, N. B.

Je fais les boutons aussi avec l'étoffe que vous apporterez pour costumes et manteaux.

Feuilleton du Madawaska

LA BRISURE

par PIERRE L'ERMITE

Deuxième Partie

18 (Suite)

—Je sais bien !

Et aujourd'hui, très loin de Gilles, dans cette fraîcheur matinale où les fleurs de la serre versaient leurs premiers parfums de printemps, Pascale s'en allait vers la chambre dont l'atmosphère est lourde comme un suaire mouillé. D'avance, elle entendait le carillon lui reprocher de ne pas se lever à l'heure, dont elle ne l'avait pas averti, pour ne pas le faire souffrir. M. le curé avait maintenant de l'avance sur elle, car l'abbé Bourgeois venait chaque soir lui apporter quelques douceurs, du bouillon, le journal surtout ; Jean était un ardent de la chose publique, s'intéressant, dans sa misère, au sort d'une lointaine colonie comme si elle eût été immédiatement à sa main.

Intérieurement, Pascale se sentait un peu honteuse. Elle n'avait

boutonnée cette fleur que vous ne m'avez pas offerte, de manger trois croissants, plus une tartine de miel, pendant que vous erriez au pays bleu du rêve ! Non, c'est effrayant ce que j'ai l'air de compter dans votre existence ! Sans exagération, il y a bien cinq minutes que vous m'avez quitté.

— Moi ? Je n'ai pas bougé !

— Votre corps... mais votre âme ! On n'abandonne pas plus désolément un invité à 9 heures du matin !

— Savez-vous où j'étais ?

— Oh ! chez M. le curé !

— Absolument !

— J'en étais sûr !

— Et puis, chez Cadugué ?

— Heureux Cadugué !

— Vous n'êtes pas difficile dans le choix de vos félicités !

— Tout de même... il m'intéresse de charmantes jeunes filles ! Il les fait réveiller dès 9 heures le matin ! C'est une supériorité qu'il possède sur le pauvre Gillenormand !

— Que voulez-vous... il est quel qu'un... lui !

— C'est pour moi cette petite insinuation ?

— Oui et non.

— Dites donc oui, Allons... soyez franches !

— Mais aussi, pourquoi voulez-vous rester un perpétuel point d'interrogation... une ironie dans le

vague ? Vous ne savez pas à quoi je pense ? Mais moi, je ne sais pas à quoi vous croyez, ni à quoi vous ne croyez pas ! Tantôt ou soupçonnez derrière votre façade d'artifice de Paris des profondeurs de sérieux, des réserves de dévouement... et tantôt vous avez l'air d'un spectateur qui fume, en dilettante, sa cigarette et en jette la fumée au nez des passants ! Alors, que voulez-vous ! J'hésite... Mettez-vous à ma place ! Je suis au milieu d'un village rongé d'inquiétude... Les Herbières d'en Haut tremblent à la pensée que tout culte peut être supprimé ici dans un mois ; les Herbières d'en Bas, au contraire, s'en réjouissent... J'ai vu, ce matin, le pauvre curé... Allons bon ! voilà que vous riez encore !

— Mais non, je ne ris pas !

— Consentez à comprendre !

Ce n'est pas M. le Tel que je veux conserver aux Herbières J'ai pour l'abbé Bourgeois la plus grande et la plus respectueuse estime ; mais, ici, la question déboude de tous côtés n'importe quelle personnalité ! Vivons-nous comme des animaux... sans culte... sans messe du dimanche... sans prêtre pour baptiser les enfants, les instruire, marier les fiancés, visiter les malades, enterrer les morts ? N'aurons-nous plus ni Noël, ni Pâques, ni Fête Dieu, ni Adoration ? Toutes

choses qui sont entrées dans notre vie sociale, et que la Maçonnerie veut nous voler !

— Un bien gros mot !

— Il n'y en a pas d'autre dans la langue française ! On défend son champ, sa vache, sa maison... J'ai bien le droit de défendre ma foi, son exercice, sa manifestation, contre un Cadugué ! Vous ne pouvez pourtant pas prétendre que je riste les bras croisés, quand dans la Loge à côté, ils répréent tous leurs coups, étudient le village comme un danière, font le siège de chaque maison... et ont la passion du mal, comme nous autres nous désirons avoir celle du bien ! Je songeais à cela tout à l'heure... Ma pensée vous a quittés, car j'entendais, pour la vingtième fois, mon père développer sa théorie sur les bœufs... S'il s'agissait d'une patrie à protéger, je suis sûr qu'il grouperait tous les paysans derrière lui, leur fusil à la main. Mais il ne s'agit que d'une idée... la plus belle, la plus sainte de toutes, et mon père la néglige ! Il est chrétien social ! Il ne comprend pas ce que le pays attend de lui ! Vous me dites parfois que je vous en veux. C'est vrai, car vous exercez sur moi une influence néfaste, qui détruit avec une plaisanterie ce que j'ai mis des mois à ébaucher !

— Vous exagérez !

— Un exemple : je l'ai poussé à faire des démarches pour obtenir le déplacement de Cadugué... Ne lui avez-vous pas répété, et pour lui faire plaisir, que le maire des Herbières ne pouvait pas être battu, sur une question locale, par son instituteur ?

— Je le pense encore !

— En êtes-vous bien sûr ?

— Tout de même !

— Mais enfin, avez-vous une raison ?

— Les instituteurs du genre de votre sont finis, perdus, abominés sous le mépris universel depuis ces dernières années...

— Eh bien, vous m'entendez ?

Cadugué battra mon père au Conseil municipal... Tant de choses étaient impossibles il y a vingt ans, et que notre faiblesse a permis aux Loges de réaliser !

— Mais il ne peut même pas voter !

— Il votera par le bulletin de tous les carriers qui sont ses domestiques au Conseil !

— C'est l'abbé Bourgeois qui parle !

— Qu'importe ! s'il dit la vérité...

— Mais il la grossit, lui aussi ! C'est un sentimental... un mystique il voit "démocratie" à Paris, nous savons bien que les tempêtes sont

(A Suivre)

LE MADAWASKA

Journal Hebdomadaire - EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - Payable strictement d'avance

TARIF DES ANNONCES

NOTES LOCALES

M. Clair Daigle, de Daigle, M... était de passage dans notre ville jeudi dernier.

St Jacques, N.B.

M. Joseph Emond de Rivière du Loup, P. Q., voyageur de la Maison Mooly & Fils de Terrebonne, était de passage ici dernièrement.

Académie de St-Basile

Département des Gens (grands) Concours du mois de mars

Nos Soldats

Nos soldats d'Edmundston qui font la garnison à Halifax ont écrit au Capitaine M. D. Cormier...

Caron Brook

Ces jours derniers, M. W. P. Buckley, de Woodstock, était de passage chez M. Jos David, marchand.

ON DEMANDE

On demande des soldats pour la garnison d'Halifax.

Discours de l'Hon. Pascal Poirier

(Suite de la 1ère page)

d'Ontario et les organes anti-orangistes de la province de Québec de langue française.

Il paraît que l'on veut régler la question avec des décrets de cour. Laissez moi vous dire que d'après non humble opinion, j'ai quelque expérience là-dedans, vous ne la régleriez jamais, nous ne la réglerons jamais de cette façon-là.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA. Fondée en 1900. Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1906.

POUR GUERIR LE RHUME ET LA TOUX. Le Sirop Goudron et d'Huile de Foie de Morue de MATHIEU.

SIROP MATHIEU DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE

été quatre ans sans pouvoir envoyer nos enfants à l'école publique sous défense ecclésiastique et autre.

La Farine Snow White fait du meilleur Pain